

Le 10 février 2017

Objet : Demande d'accès n°2017-01-63 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 20 janvier dernier, concernant une liste des embouteilleurs d'eau assujettis au règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau, ainsi que le total des redevances payées et des quantités d'eau prélevées.

Vous trouverez en pièce jointe le document demandé. Il s'agit de :

- Déclarations 2016 en vertu du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau, 1 page.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Gwenaëlle Jaudet, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse gwenaelle.jaudet@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (2)

Déclarations 2016 en vertu du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau

Liste des embouteilleurs d'eau de 2015 assujettis au Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau et ayant produit la déclaration due au 31 mars 2016 :

- Amaro inc.
- Transport Richard Foucault inc.
- Les sources Véo inc.
- Breuvages Radnor ltée
- Eaux Vives Water inc.
- Les Sources St-Élie inc.
- Aquaterra corporation
- Les Eaux Naya inc.
- Coulombe Québec limitée

Pour l'année 2015 :

- Total des redevances payées par ces neuf embouteilleurs : 75 489,56 \$
- Total des volumes d'eau prélevés par ces neuf embouteilleurs : 1 078 422 130 litres